



Bourges le 21 juin 2018

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de l'assemblée prévoit dans son article 10 de transférer les Directions Régionales de l'ONISEP aux Régions. Ces dernières avec le concours de l'ONISEP seraient chargées d'élaborer la documentation à portée régionale sur les enseignements et les professions.

Pourtant, l'élaboration de la documentation à portée régionale ne nécessite nullement ce transfert. En effet, plusieurs brochures régionales sont déjà élaborées en partenariat entre l'ONISEP, et les Régions depuis plusieurs années.

C'est le cas de documents édités en collaboration avec la Région Centre Val de Loire et diffusés systématiquement. Vous trouverez ci-joint des exemples de brochures diffusées gratuitement à tous les élèves via les CIO : « après la 3<sup>ème</sup> », « entrer dans le supérieur », « un CAP pour un métier »... La Région met également sur le site Étoile, des documents élaborés par la DRONISEP d'Orléans.

En revanche, le transfert des DRONISEP priverait l'ONISEP de ressources essentielles du point de vue de la qualité de ses productions. Le fonctionnement de l'office national est basé sur une interaction constante entre le niveau national et les académies, non seulement pour assurer la circulation des informations mais également pour leur production. Les délégations régionales assurent ainsi plusieurs missions spécifiques qui bénéficient à l'ensemble du réseau et portent la politique d'orientation dans les académies.

Enfin, sachez que l'ONISEP réalise déjà depuis plusieurs années la documentation à portée nationale sur les métiers en partenariat avec les branches professionnelles, via la collection zoom métiers qui comporte une quinzaine de brochures sur des secteurs spécifiques tels que les métiers marins, les métiers du transport et de la logistique, etc.

La réalisation de cette documentation à portée nationale sur les métiers est directement menacée par le projet de transfert des DRONISEP. L'affaiblissement de cette documentation, aboutirait de fait à restreindre le droit des élèves et des étudiants à une information complète sur les métiers.

C'est pourquoi nous vous demandons de refuser ce transfert inutile. En revanche, l'établissement d'une convention nationale pour déterminer de quelle manière peut s'articuler le travail déjà mené par l'ONISEP et ses délégations régionales, et la contribution des régions paraît indispensable.

Vous trouverez à ce sujet nos propositions constructives d'amendements en pièce jointe. Nous souhaiterions pouvoir avoir un échange à ce sujet. La personne à contacter est Sylvie Berger (06 62 16 10 44).

Nous vous remercions Madame la Sénatrice / Monsieur le Sénateur de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Veillez agréer nos respectueuses salutations.

S Berger  
Pour le Snes-Fsu